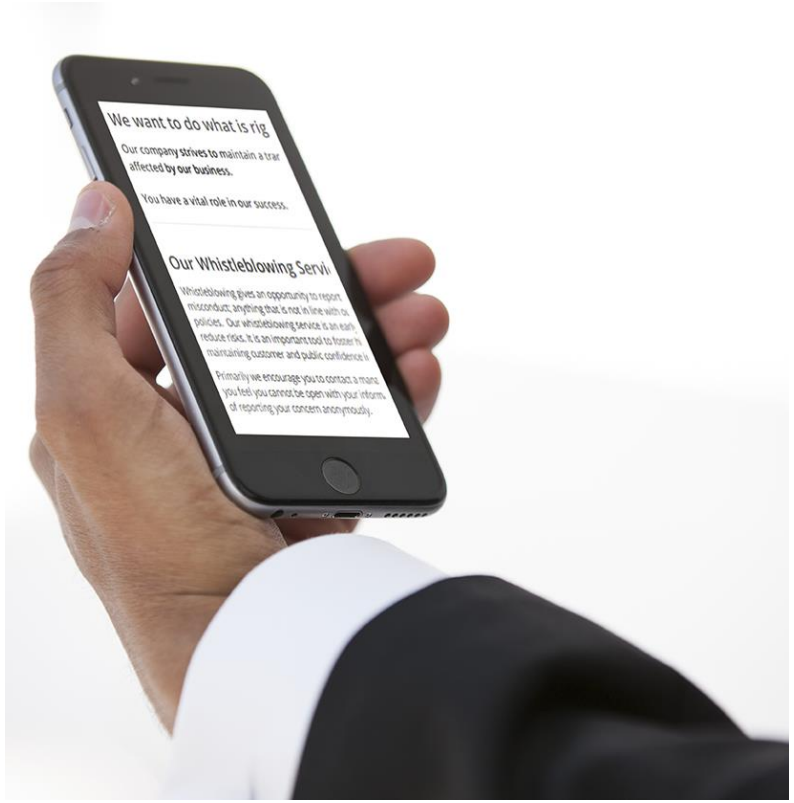


WhistleB – présentation du service

Le service d’alerte professionnelle



Nous aspirons à la transparence et à l’éthique des affaires. Le service d’alerte professionnelle est une occasion de communiquer sur les soupçons des comportements non-éthiques affectant les personnes, notre organisation, la société ou l’environnement.

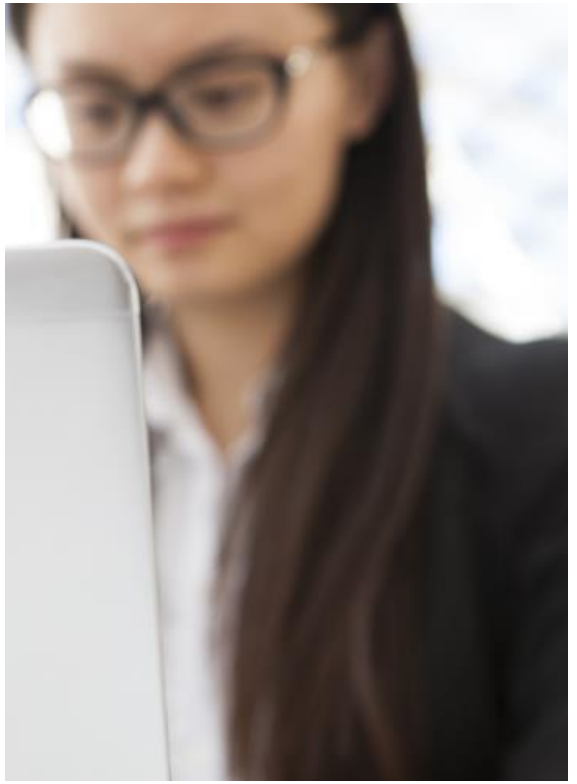
Tout d’abord, le dispositif d’alerte professionnelle réduit les occasions pour le comportement non-éthique et notre engagement d’agir de façon correcte.

Nous souhaitons agir correctement.

Quand utiliser le service d'alerte ?

Les problèmes signalés comprennent les infractions pénales, les irrégularités et les violations ou autres actions contraires aux lois européennes ou nationales, dans un contexte lié au travail, par exemple :

- ✓ Corruption et irrégularités financières
- ✓ Violations en matière de santé et de sécurité
- ✓ Violations en matière d'environnement
- ✓ Violations de la vie privée



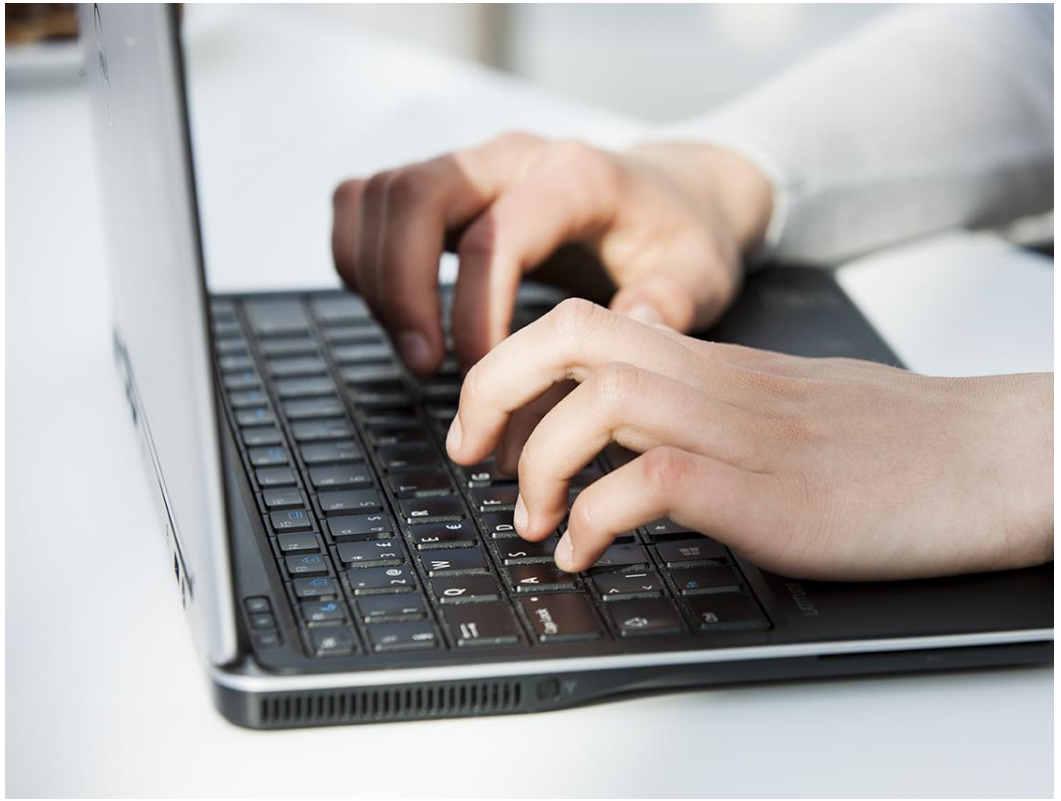
Une personne qui lance l'alerte n'a pas besoin de disposer de preuves irréfutables pour exprimer un soupçon. Cependant, le signalement délibéré d'informations fausses ou diffamatoires est pénalisé. Tout abus du service de lancement d'alerte constitue une infraction grave passible de sanctions disciplinaires.

En France, la loi Sapin II (renforcée par la loi de 2022 sur la protection des lanceurs d'alerte) protège ces personnes contre les représailles (licenciement, harcèlement, etc.).

Le déclarant doit se sentir en sécurité

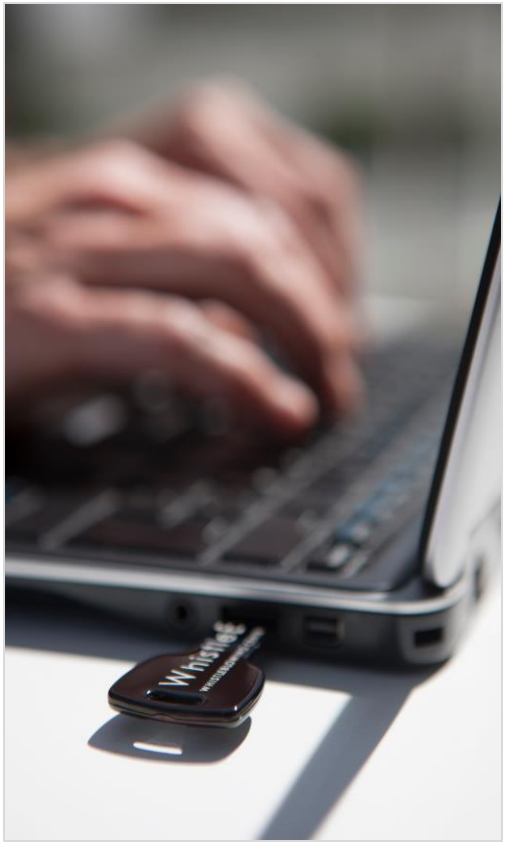
- ✓ Selon nos lignes directrices, le déclarant est protégé contre les représailles. Vous n'avez pas besoin d'avoir des preuves fermes pour exprimer vos suspicions, lorsque vous agissez de bonne foi.
- ✓ Tous les signalements sont traités de manière confidentielle.
- ✓ Nous respectons les personnes qui souhaitent agir anonymement. C'est pourquoi nous proposons un canal de communication anonyme, fourni par un tiers, WhistleB.

La solution de prestataire externe assure la sécurité d'anonymat de la personne qui signale des faits et protège les données sensibles.



Comment nous protégeons l’anonymat de declarant ?

- ✓ Le service d’alerte professionnelle se trouve hors de l’environnement de votre organisation.
- ✓ Il est impossible de tracer une personne anonyme. WhistleB ne trace pas les adresses IP ou une autre donnée qui permet d’identifier la personne à l’origine du message.
- ✓ Tous les signalements sont chiffrés et le déchiffrement est possible exclusivement par des personnes autorisées d’accès. WhistleB ne peut pas décrypter ou ne dispose pas d’accès aux signalements.



Le signalement anonyme – comment ça fonctionne ?

1. La personne envoie un signalement à travers le canal web externe de signalement, qui est aussi accessible sur le téléphone mobile

2. Le dialogue se poursuit avec la personne anonyme grâce à l'identifiant et le mot de passe que le déclarant a reçu à la fin du dépôt de son signalement

3. Le déclarant se connecte et lit la réponse dans les délais prédéfinis. Le dialogue se poursuit aussi longtemps que nécessaire pour les parties prenantes.

Regarder le **film** d'introduction



Un processus d'enquête sécurisé, sérieux et fiable

- ✓ L'équipe responsable de recevoir les signalements et de les gérer est l'équipe RSE du Groupe AGP.
- ✓ Les données sont stockées en Union Européenne et traitées selon la réglementation et la législation en protection des données. Il est possible de rectifier et de supprimer les données personnelles dès que l'enquête est terminée.
- ✓ Pour plus d'informations, contactez le Groupe AGP par mail ou via le formulaire de contact.



Notre partenaire WhistleB

Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de conformité et de l'éthique des affaires avec un service global disponible en 60 langues dans +150 pays.

Plus d'information: www.whistleb.com

PRIX ET CERTIFICATIONS

- ✓ Conformité RGPD. Evaluation externe.
- ✓ DPIA/ AIPD – Analyse d'impact sur la protection des données
- ✓ Conformité avec ISO 27001. Evaluation externe.
- ✓ Certifications ISO 27001 et ISO 27018 de Microsoft Azure
- ✓ Tests réguliers de pénétration et de vulnérabilité. Evaluation externe.
- ✓ WhistleB signataire de la Convention globale de Nations Unis.

Visitez WhistleB Trust Centre » pour savoir plus sur le lancement d'alerte et la protection des données personnelles.

Pour accéder au canal de signalement, visitez :

Canal d'alerte éthique du Groupe AGP

